

Affaires juridiques
CLR/n°16-143

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 25 janvier 2016

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
Mme Marie Reynier, Recteur, Chancelier des Universités d'Orléans et Tours ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; M. Antoine Layère ; Mme Sarah Lefevre ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;
M. Didier Cheramy à M. Loïc Vaillant.

Excusé

MM. Alexandre Chas et Judicaël Osmond.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Philippe Vendrix, directeur de l'UFR CESR ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; Mme Emilie Arnault, directrice du Service de médecine préventive et de promotion de la santé ; Mme Bénédicte Froment, directrice de la vie étudiante ; M. Jean-Luc Guyot, directeur de la Direction technique immobilière.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Il accueille Madame le Recteur Marie Reynier, Chancelier des Universités d'Orléans et Tours.

Il excuse M. Lesigne, qui le représente à une réunion organisée par le CNRS.

Approbation de comptes rendus

Compte rendu du Conseil d'administration du 14 décembre 2015

M. le Président indique avoir reçu de M. Lesigne deux demandes de modifications qu'il porte à la connaissance des conseillers.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Prospective des effectifs étudiants et continuum baccalauréat -3 à baccalauréat +3

M. le Président rappelle que les effectifs étudiants augmentent depuis quelques années et que les données démographiques laissent prévoir un accroissement soutenu. Toutefois, s'il souhaite une augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur, il aimerait une orientation plus incitative. Ainsi, l'échec des bacheliers professionnels à l'université est notoire, il conviendrait donc de les orienter plutôt vers des BTS ; tout comme il serait souhaitable d'orienter les titulaires d'un baccalauréat technologique vers les IUT.

Mme le Recteur, Chancelier des universités, s'inscrit dans la perspective du contrat que prépare l'Université, contrat dont le début en 2018 va correspondre à l'arrivée dans l'enseignement supérieur des jeunes du *baby boom* des années 2000. Une hausse des effectifs de 2 000 étudiants par an pendant 3 ans constitue l'hypothèse basse. Cet accroissement résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs.

1°) La région Centre est sous-diplômée par rapport à la moyenne nationale. Même l'Indre-et-Loire, département le mieux placé, est sous la moyenne. Un effort a donc été entrepris pour accroître le nombre de collégiens orientés vers les secondes générales et technologiques. Le même effort a été fait auprès des lycéens pour lutter contre une des spécificités de l'Académie, qui est l'attraction excessive pour les formations d'IUT ou de STS. C'est vrai même pour de bons étudiants qui devraient normalement intégrer les universités. Ainsi il y a dans l'Académie six IUT, ce qui est beaucoup, et pourtant ils refusent autant de candidats qu'ils en accueillent.

2°) Les bacheliers sont aujourd'hui plus nombreux et leur mentalité semble enfin avoir évolué : ils se tournent plus naturellement vers les universités, avec des premiers vœux sur les licences ce qui est très bien. Cette orientation vers les universités est même désormais supérieure à la moyenne nationale. Dans notre Académie, les bacheliers professionnels ne sont pas incités à s'orienter vers les universités, mais plutôt vers certains BTS qui leur sont mieux adaptés.

3°) La région Centre Val de Loire est démographiquement très dynamique, à l'inverse des deux anciennes régions dont relevaient les autres universités de la COMUE, Limousin et Poitou-Charentes. Elle accueille de nombreuses familles, notamment en provenance d'Ile-de-France, qui mutent principalement dans le cadre professionnel. La Loire, l'A10 et l'A20 constituent les principaux axes de ces migrations. Elle représente donc un réservoir d'étudiants pour la COMUE. Pourtant l'académie enregistre un déficit annuel d'environ 2 000 étudiants. De plus, les universités de la Région sont surtout peuplées en licence, mais les effectifs de licenciés sont divisés par deux en master.

4°) L'Académie est une zone de passage pour les jeunes enseignants, qui la quittent rapidement. Elle a donc constamment besoin de former de nouveaux étudiants qui se présenteront aux concours de recrutement du premier ou du second degré. C'est pourquoi les masters d'enseignement sont appelés à prospérer dans toute la COMUE.

Mme Cornu-Bernot se réjouit de l'intérêt suscité par la formation des enseignants et donc la perspective de créer de nouveaux masters dans ce domaine.

M. Lauvergeat se réjouit de l'évolution favorable des effectifs, mais souligne que cela implique des moyens supplémentaires en matériel et en personnel pour faire face à cet afflux. Il s'inquiète de connaître si cet accroissement sera pérenne ou simplement éphémère. Dans ce dernier cas, il serait plus difficile de convaincre les élus de la nécessité de lourds investissements.

Mme le Recteur pense que le renchérissement du coût de la vie dans les grandes métropoles peut favoriser le maintien ou la venue d'étudiants issus des classes défavorisées dans des universités de villes moyennes comme celles de la Région Centre Val de Loire.

M. Wolf se réjouit de l'élévation du niveau, mais s'interroge sur la capacité de notre établissement à accueillir correctement tous ces jeunes, alors qu'il existe une exigence sociale quant à leur réussite. Il rappelle la tension existant dans certaines filières, les interrogations sur « postbac.org » et la nouvelle sectorisation. S'agissant de l'immobilier, il considère que la construction de nouveaux bâtiments est toujours positive puisqu'elle permet d'améliorer l'accueil des étudiants quelles que soient les variations d'effectifs, il ne faut donc pas être frileux.

Mme le Recteur pense que les constructions prévues au contrat de plan Etat-Région permettront aux universités d'accueillir correctement les étudiants. Le problème lui semble plutôt être celui de l'encadrement, en particulier à Tours.

M. Fabbri pense que l'accroissement des effectifs doit obligatoirement s'accompagner de créations d'emplois et de locaux, sinon il sera par exemple impossible d'assurer les travaux pratiques dans des conditions décentes et attractives.

Mme le Recteur est bien consciente des problèmes de locaux, mais aussi d'encadrement. En effet, un accroissement excessif des heures d'enseignement ne peut se faire qu'au détriment de la recherche, hors celle-ci doit absolument être protégée.

Mme le Recteur souligne que les parents de cette académie veulent des parcours sécurisés du baccalauréat au master. D'où, par exemple, le succès des polytechs. C'est sur ce modèle qu'il convient de bâtir l'école de commerce publique qui est nécessaire en Centre Val de Loire, sinon les étudiants ne viendront pas. Or, il y a de bons étudiants qui ne poursuivent pas leurs études parce qu'ils n'ont pas les moyens de supporter les frais engendrés par l'inscription dans les écoles de commerce privées. Cette école de commerce publique doit être intégrée à l'université et adossée à la recherche. Elle doit surtout être originale, car le modèle classique des écoles de commerce n'est plus attractif, comme le prouve les difficultés des petites écoles privées.

2 – Politique immobilière

M. le Président rappelle le schéma directeur immobilier et les opérations déjà réalisées comme :

- l'installation de la présidence et des services centraux sur le site Plat d'étain ;
- l'aménagement d'une partie du sous-sol du site Tanneurs ;
- le site André-Gouazé de l'UFR médecine qui accueille la PACES et l'Ecole d'orthophonie.

Il souligne que, dans le cadre du CPER 2015-2020, d'autres opérations importantes sont prévues :

- la reconstruction par regroupement de l'EPU sur le site Grandmont, afin de constituer un site scientifique ; cela permettrait aussi la récupération par l'UFR droit, économie et sciences sociales des locaux libérés par l'EPU sur le site Portalis ;
- la réhabilitation du site Tanneurs et du site Jean-Luthier de l'IUT de Tours. Pour ces deux derniers projets, la décision a été prise de recourir à deux prêts croissance verte de 5M€ chacun.

M. Lauvergeat s'inquiète des possibles contentieux qui pourraient survenir faute de compétences des collectivités territoriales en matière de financement de l'immobilier universitaire.

M. le Président pense que le risque est minime dès lors qu'il s'agit d'opérations inscrites au CPER. Mais il est vrai que les contraintes législatives n'incitent pas les collectivités à se substituer à l'Etat pour réaliser des constructions universitaires. C'est pourquoi il rappelle être favorable à une dévolution du patrimoine immobilier aux universités, dès lors évidemment qu'elle s'accompagnera des financements nécessaires à une remise à niveau et à l'entretien des bâtiments.

M. Guyot détaille les opérations immobilières réalisées en 2015 :

- travaux d'aménagements à l'imprimerie centrale du site Portalis ;
- sécurisation de la bibliothèque universitaire des Tanneurs ;
- construction du Bio³ Institute ;
- mise en place de compteurs communicants sur les alimentations électriques des bâtiments de l'Université ;
- réalisation de diverses études.

3 – Enquête sur la santé des étudiants

Dans le cadre des activités de l'Observatoire de la vie étudiante, Mme Froment présente les résultats de l'enquête 2015 sur la santé, le bien-être et les conditions de vie des étudiants (cf. P. J.). Elle met en exergue plusieurs points :

- les étudiants en situation de vulnérabilité économique semblent plus concernés que les autres par les problèmes de santé ou de mal-être ;
- les étudiants étrangers apparaissent ainsi particulièrement vulnérables du fait du cumul de difficultés (absence de couverture sociale, barrières culturelles, éloignement des proches, déficit de sociabilité étudiante, difficultés économiques...) ;
- la phase d'autonomisation croissante vécue par les étudiants entre les 3^e et 4^e années universitaires ne se réalise pas nécessairement sans accroc, la famille restant une ressource considérable pour les étudiants des deux premières années de licence ;
- ces 11,5 % de la population étudiante touchée par une certaine forme de mal-être justifie l'engagement du SUMPPS sur ce sujet.

M. Roncin s'interroge sur la nécessité de ce type d'enquête par rapport aux enquêtes nationales. Mme Delaunay précise que cette enquête va permettre au SUMPPS de dégager des priorités pour ses futures actions.

Mme Bertheleu suggère un meilleur accompagnement des étudiants de première année de master, car beaucoup sont perturbés par le niveau d'exigences du master, très supérieur à celui de la licence.

M. le Président rappelle son souhait de voir tous les étudiants titulaires d'une mutuelle santé. Il souligne par ailleurs la nécessité de mesurer l'efficacité des mesures prises pour lutter contre les méfaits de l'alcool lors des soirées festives étudiantes. Enfin, il appelle l'ensemble de la communauté universitaire à se mobiliser pour prévenir les comportements suicidaires, notamment chez les étudiants qui se sentent isolés. Il souhaite que le prochain contrat d'établissement prévoie des actions dans ce domaine.

Mme Lefevre se réjouit de l'appui accordé par le SUMPPS aux associations étudiantes dans l'organisation de leurs activités festives.

M. Layère juge très positives les actions menées par l'Université pour favoriser la socialisation des étudiants et souhaite qu'elles soient encore développées.

*

POLITIQUE GENERALE

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Désignation de l'établissement public de recherche représenté au conseil d'administration de notre Université pour la mandature 2016-2020

M. le Président rappelle que la loi impose que figure au sein du conseil d'administration d'une université un représentant des organismes de recherche entretenant des relations de coopération avec l'établissement. Le Ministère voulait même que l'organisme soit désigné dans nos statuts, ce qui a été refusé. Cela permettra à notre établissement de choisir, pour chaque mandat, quel organisme partenaire il souhaite voir siéger au conseil d'administration. Pour le mandat 2016-2020, il propose l'Institut national de la recherche agronomique, qui a un important campus à Nouzilly et dont les chercheurs sont les plus nombreux des EPST au sein de nos UMR.

Mme Alazard s'étonne que ce choix soit confié à un conseil d'administration en fin de mandat. Il lui semblerait plus logique de laisser ce soin au futur conseil.

M. le Président souligne que les personnalités extérieures étant désormais appelées à participer à l'élection du président, celui-ci ne peut être élu que si le conseil d'administration est au complet, élus et personnalités extérieures. Il est donc bien nécessaire de procéder à cette désignation.

M. Le Roch précise que cette personnalité extérieure et les trois représentants désignés par les collectivités territoriales se réuniront avec les personnels et les étudiants élus pour choisir les quatre autres personnalités extérieures. Sachant les contraintes législatives fortes qui encadrent ce choix,

tant en matière de fonctions exercées par les personnalités extérieures à choisir qu'en matière de parité au sein de leur collège, le calendrier est très tendu si on veut que le nouveau président soit élu à la date fixée, c'est-à-dire le 9 mai 2016.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de l'Institut national de la recherche agronomique en tant qu'établissement public de recherche représenté au conseil d'administration de l'Université de Tours pendant la mandature 2016-2020.

2 – Désignation de membres de la commission électorale consultative (CEC)

M. Le Roch rappelle que cette commission assiste le président dans l'organisation des élections. Elle ne doit pas être confondue avec la commission de contrôle des opérations électorales qui n'intervient qu'en cas de contentieux électoral. La CEC est composée de deux formations, l'une pour le personnel, l'autre pour les étudiants. Toutefois, ses statuts prévoient que les listes candidates, qui ne seraient pas déjà représentées au sein de la commission, peuvent se joindre à la CEC pour sa dernière réunion, qui se tient entre la date limite de dépôt de candidatures et le jour des élections.

Dans la formation compétente pour les élections du personnel, deux membres désignés en 2012 sont partis en retraite : M. Brossard chez les BIATSS et M. Houpert chez les enseignants et enseignants-chercheurs. Il convient donc de les remplacer.

Quant à la formation compétente pour les élections étudiantes, les deux représentants étudiants n'avaient pas été désignés en 2014, il faut les choisir.

Le conseil d'administration élit à l'unanimité les membres suivants :

- Formation « personnels » :
 - o 1 enseignant : M. Samuel LEMAN.
 - o 1 BIATSS : M. Benoît WOLF.
- Formation « usagers » :
 - o M. Antoine LAYERE.
 - o Mme Sarah LEFEVRE.

Considérant, d'une part, que la convocation tardive de la première réunion de la CEC pose un problème comme l'a fait remarquer Mme Alazard et, d'autre part, que trois listes sont d'ores et déjà déclarées candidates, M. le Président demande au conseil d'autoriser les représentants de chacune d'entre elles à participer dès à présent aux réunions de la CEC.

Le conseil d'administration donne son accord à cette proposition.

3 – Statuts du Centre universitaire d'étude du français et des francophonies plurielles

M. le Président rappelle que ce Centre est une structure fédérative visant à renforcer les synergies entre le Département sociolinguistique et didactique des langues (SODILANG), le Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE) et l'équipe de recherche PREFics. Cette structure est notamment chargée du partenariat avec l'Institut de Touraine. Or, il est apparu que son sigle (CeFFraP) est une marque déposée ; il faut donc le modifier en C-FFraP.

Par ailleurs, afin de réunir plus facilement le conseil du C-FFraP, il est proposé d'alléger sa composition comme suit :

- son directeur et ses deux directeurs adjoints ;
- un représentant du CUEFEE (au lieu de deux) ;
- un représentant du Département SODILANG (au lieu de deux) ;
- un représentant de l'unité de recherche PREFics-Dynadiv (au lieu de deux).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts du C-FFraP.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Problème de la licence AES

Mme Alazard indique avoir été saisie par un certain nombre de collègues de la suppression envisagée par l'UFR droit, économie et sciences sociales de sa filière « administration économique et sociale » (AES). Une telle mesure ne serait pas sans conséquences aussi bien pour les étudiants que pour les collègues qui interviennent dans cette licence.

M. le Président souligne qu'aucune proposition de suppression de l'AES ne lui a été faite par l'UFR droit, économie et sciences sociales. On en est juste à la réflexion sur l'évolution des formations dans le cadre du futur contrat. Toutefois, il rappelle que le Ministère tient particulièrement à la spécialisation progressive en licence. Il appartiendra aux composantes de discuter des évolutions de leur offre de formation et de soumettre leurs propositions au vote des conseils centraux.

Mme Imbault indique qu'il s'agit de modifier la formation en l'organisant autour de majeures et de mineures. C'est ce qui doit guider désormais les discussions préliminaires au sein de la composante.

Mme Alazard relève que la licence d'AES se caractérise par sa pluridisciplinarité et elle craint que l'architecture « majeures/mineures » ne lui soit inadaptée.

M. le Président et Mme Imbault considèrent que, bien loin d'être incompatible avec une architecture « majeures/mineures », la pluridisciplinarité de l'AES peut parfaitement s'y adapter.

Mme Imbault indique qu'afin de faciliter la réflexion sur ces évolutions, les composantes vont très bientôt recevoir les grilles d'autoévaluation de l'HCRES nécessaires à la préparation du contrat. Y seront joints un dossier relatif aux étudiants de chaque formation et contenant notamment des données demandées par l'HCRES, les évaluations du précédent contrat, le cadre national des formations... Le retour de l'autoévaluation est demandé pour le début mai, afin que les responsables de mention aient le temps de faire les synthèses pour l'HCRES en mai-juin. Pour l'instant, la réflexion sur l'évolution de l'offre de formation doit être menée en interne dans les composantes. Il appartiendra à la prochaine équipe présidentielle de rédiger la lettre de cadrage de la future offre de formation.

2 – Appel d'offre ISITE

M. le Président indique que la COMUE ne sera pas candidate à l'appel d'offre ISITE. Les projets qu'elle pouvait soumettre n'étaient clairement pas adaptés aux attentes du jury, telles que révélées par notre précédente candidature malheureuse. Au sein de la COMUE, l'Université d'Orléans va déposer un projet avec le CNRS et le BRGM. L'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire ont acceptés d'être partenaires de ce projet.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h.

A Tours, le 29 janvier 2015

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 2